



Certificat de Qualification Professionnelle

OUVRIER QUALIFIÉ DE L'EXPLOITATION VITICOLE

- Certificat Habilité par la CPNE / FNSEA -

Conditions d'entrée

Pas de niveau minimum requis pour l'entrée en formation.

Recrutement

Pré-inscription sur le site Internet : www.animapole.fr

Entretien de motivation, connaissance du métier et du milieu professionnel.

Métiers visés

L'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole est un employé polyvalent qui, de façon autonome par rapport à une consigne, participe à l'ensemble des travaux de la vigne.

Les compétences clés de l'ouvrier qualifié de l'exploitation viticole sont les suivantes :

- Conduire le matériel viticole et en assurer l'entretien courant ;
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques en respectant les consignes, l'environnement, les précautions d'emploi et les consignes de sécurité

Financement de la formation

Les **possibilités de financement** varient en fonction du statut des candidats :

- Formation financée par le **Conseil Régional** (*Suivant votre statut : positionnement pôle emploi, mission locale, cap emploi...*)
 - CPF de Transition Professionnel
 - Contrat de Professionnalisation
- Autres ...

Nous vous accompagnons dans le financement de votre formation.

Objectifs de la formation

Permettre aux apprenants d'**acquérir des compétences professionnelles** et des **savoir-faire** pour exercer le métier d'ouvrier qualifié sur une exploitation viticole.

Permettre à des apprenants d'**élaborer un projet professionnel** à l'issue de leur formation.

Avoir une **connaissance du monde professionnel** grâce à l'alternance en entreprise.

**Organisation
 de la formation**

Lieu de Formation : **CFAA/CFPPA du Lot, Antenne du Montat.**

Date de début : **Décembre 2021**

Date de fin : **Juin 2022**

Nb d'heures de formation en Centre : 483 heures

Nb d'heures en Entreprise : 245 heures



Chaque parcours de formation est individualisé. Il peut être différent pour chaque stagiaire, en termes de durée, de contenu, de rythme...

Il est établi par le formateur référent en début de formation en fonction du projet professionnel.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individualisé tout au long de la formation pour préparer au mieux leur projet professionnel.

Contenu

Bloc de Compétence	Contenu
BC1	Conduite du Vignoble
BC2	Conduite et entretien des matériels
BC3	Travaux du sol
BC4	Protection des cultures
BC5	Travaux de cave et conditionnement
Transversal	Usage du numérique, TRE ...

Modalités d'Evaluation

Evaluations en situation professionnelles (pratique et oral)

Pour obtenir le CQP Ouvrier Qualifié de l'Exploitation Viticole, il faut valider l'ensemble des blocs de compétence.

Vous souhaitez vous professionnaliser sur un bloc en particulier ?
 C'est possible ; **chaque bloc peut être certifié indépendamment.**

**Hébergement
 Restauration**

Antenne du Montat :

Les apprenants des formations du CFPPA du Lot ont accès à la **restauration du lycée des territoires** du Montat implanté sur le même site.

Contact

Les référents formations sont en lien avec les financeurs et prescripteurs de la formation, **nous vous accompagnons** dans vos démarches administratives et vous guidons vers les organismes adéquats.

Vous pouvez contacter le standard pour avoir des renseignements généraux sur cette formation. Une fois pré-inscrit, (sur notre site internet : www.animapole.fr) la référente de la formation prendra contact avec vous en temps utile.

Standard : 05.65.21.35.35

Mail : cfa.lot@educagri.fr